

Note de service

- Destinataire :** Tout le personnel du CEMTL
- Expéditeurs :** Sandra D'Auteuil, directrice programme Santé mentale et dépendance, DPSMDI
Valérie Moffatt, coordonnatrice programme Services ambulatoires spécialisés, DPSMDI
Hugo Tremblay, conseiller-cadre Dépendance et itinérance, DPSMDI
- Date :** 22 avril 2025
- Objet :** **Engagement organisationnel pour la stabilité résidentielle**
-

Bonjour,

La stabilité résidentielle est un facteur de protection clé pour la santé des individus et des communautés. Dans ce cadre, le CEMTL a adopté la [POL-126 Engagement organisationnel pour la stabilité résidentielle](#), visant à renforcer le repérage, l'intervention et la collaboration intersectorielle. Le CEMTL attend de tous ses représentants un engagement actif envers les populations vulnérables.

Actions attendues du personnel :

- **Se familiariser avec les objectifs de la POL-126 :**
Les objectifs de cette politique s'ordonnent autour de la promotion d'une culture de bienveillance envers les populations vulnérables, du repérage de la précarité et l'instabilité résidentielle, de l'intervention proactive ainsi que la collaboration avec les partenaires de l'organisation et de la communauté. Pour plus détails, se référer à la [page 2 de la POL-126](#).
- **Consultation de la boîte à outils en itinérance :**
Il est également essentiel de prendre connaissance de la [boîte à outils en itinérance](#), qui regroupe des informations essentielles, telles que des ressources, des outils, des formations, etc.

Merci de votre engagement à améliorer la santé des individus et des communautés que nous servons.

